



RENTREE 2026 - 2027



hautsdefrance-mobilites.fr



**VOTRE DEMANDE D'INSCRIPTION
AU TRANSPORT SCOLAIRE ÉLÈVES DOMICILIÉS
DANS LA REGION HAUTS-DE-FRANCE**

DEMANDE DE CARTE

Chaque jour dans les Hauts-de-France, près de 180 000 élèves, de la maternelle au baccalauréat bénéficient de la gratuité des transports scolaires.

Si les conditions pour y prétendre et les modalités d'inscription sont communes au cinq départements, les conditions de délivrance des titres de transport peuvent toutefois être différentes afin de tenir compte des particularités de chacun des territoires.

LA GRATUITE DU TRANSPORT SCOLAIRE

Les élèves résidant dans les Hauts-de-France peuvent obtenir un accès gratuit aux services de transport régionaux pour se rendre dans la commune de leur établissement scolaire à condition de :

- ✓ Etre scolarisé(e)s de la maternelle jusqu'au niveau baccalauréat ou équivalent, dans un établissement public ou privé sous contrat avec l'Etat et dans le respect de la sectorisation applicable à leur commune de résidence (ne sont pas concernés les élèves des SEGPA, EREA, ULIS, MFR et les lycéens des voies professionnelles ou agricoles),
- ✓ être âgé(e)s entre 3 et 25 ans inclus au 31 décembre de l'année scolaire en cours,
- ✓ avoir une distance supérieure ou égale à 3 km à parcourir entre son domicile et son établissement scolaire.
- ✓ emprunter l'un des services de transport ci-dessous :
 - réseaux d'autocars interurbains ou services de transports scolaires Hauts de France Mobilités organisés par la région
 - trains du réseau Hauts de France Mobilités (sauf écoliers, non pris en charge sur ce type de transport).
 - réseaux de transports urbains conventionnés avec la région Hauts-de-France.
- ✓ ne pas être domicilié(e)s et scolarisé(e)s au sein de l'une des agglomérations suivantes :
 - Dans l'Aisne : **Chauny-Tergnier-La Fère, Laon, Soissons**, commune de **Saint-Quentin**,
 - Dans le Nord : **Cambrai, Douai, Dunkerque, Lille, Maubeuge, Valenciennes**,
 - Dans l'Oise : **Creil, Compiègne**,
 - Dans le Pas-de-Calais : **Montreuillois, Boulonnais, Saint-Omer, Arras, Calaisais, Artois**,
 - Dans la Somme : **Amiens, Abbeville**.



Pour toutes informations complémentaires, notamment sur les dispositions, formations et/ou situations qui peuvent être prises en considération en cas de scolarisation hors secteur de rattachement, vous pouvez consulter et télécharger le règlement régional des transports scolaires sur le site <https://www.hautsdefrance-mobilites.fr>

Elèves internes n'ayant pas de solution de transport régional ?

Une Allocation Individuelle de Transport peut être attribuée sous condition.

LA DEMANDE DE TRANSPORT SCOLAIRE



En Région hauts-de-France, l'inscription au transport scolaire doit être faite chaque année sur le module d'inscription en ligne dédié pour un traitement rapide.

L'inscription en ligne sera disponible à partir du 8 juin 2026 sur :

<https://inscription-mobilites.hautsdefrance.fr>

2 étapes :

1. Créez votre compte transport, qui sera valable pour toute la fratrie
2. Une fois le compte transport créé, vous pourrez y formuler en ligne les demandes de transport de tous les enfants de la famille.

LE TITRE DE TRANSPORT SCOLAIRE

Suite à la demande de transport et après accord de la Région :

Afin de tenir compte des particularités de chacun des départements, les titres de transport (cartes sans contact ou accords de prise en charge) et leurs conditions de délivrance peuvent différer d'un territoire à un autre.

Attention, si votre enfant possède déjà une carte sans contact, il doit impérativement la conserver car il devra l'utiliser à nouveau l'an prochain.

Usagers du Ter : si vous n'êtes pas encore en possession d'une carte Ter, pensez à la commander rapidement ou vous rendre en gare relai.

Pour plus de précisions, consultez les modalités de délivrance de votre titre de transport sur <https://www.hautsdefrance-mobilites.fr>

INFORMATIONS COMPLEMENTAIRES



Retrouvez notre Foire aux questions sur le transport scolaire sur <https://www.hautsdefrance-mobilites.fr>

Pour connaître les horaires des services de transport régionaux :

- ✓ transport par autocar : <https://www.hautsdefrance-mobilites.fr>
- ✓ transport par train : [ter.sncf.com/hauts-de-france](https://www.sncf.com/hauts-de-france)

Pour nous contacter :

- ✓ par notre formulaire de contact : <https://www.hautsdefrance-mobilites.fr/contact/>
- ✓ par téléphone : 03.74.27.00.50